Et la Migros créa le "paysan-ouvrier-bailleur de fonds"

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 202

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1016222

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Et la Migros créa le «paysan-ouvrier-bailleur de fonds»

Les classifications sautent. Le paysan indépendant se distinguait de l'ouvrier, l'actionnaire faisait son petit monde à part. La volonté d'intégration de la Migros démontre la fragilité de ces distinctions.

Optiporc. Ce nom dérivé d'Optigal, désigne le projet qui consiste à produire 100 000 porcs gras par an, soit le cinquième de la production commercialisée par la Migros. Les difficultés d'un tel projet interdisaient à la Migros de faire cavalier seul. Trouver une main-d'œuvre spécialisée n'était déjà pas facile, mais l'intégration totale a définitivement sombré dans l'effarant flot de purin qu'il aurait fallu épandre — mais sur quelle terre ? — ou épurer. Les promoteurs du projet se sont tournés vers l'agriculture.

Un habile contrat a été mis sur pied. Il propose à l'agriculteur qui le signe un revenu garanti, indépendant des prix du marché du porc et de l'aliment, mais fluctuant selon la réussite de l'élevage. Que rémunère ce revenu ? C'est là que la confusion des genres est totale, car pour signer un tel contrat l'agriculteur doit construire à ses propres frais une halle d'élevage : coût Fr. 140 000.—. La Migros compte faire signer 150 contrats. Par ce bief, c'est 20 millions qu'elle évite d'engager dans l'affaire. D'autre part, si l'amortissement de ces halles est compté sur vingt ans, le contrat, lui, n'est signé que pour cinq ans. Ce bâtiment très spécialisé, non amorti, doit faire réfléchir à deux fois un éventuel frondeur. Ainsi Optiporc, élégamment, se délivre d'un quadruple souci : investissement, main-d'œuvre, lisier, contestation.

Le revenu garanti rémunère en fait du capital investi, une main-d'œuvre spécialisée et les parcelles de terre nécessaires à l'épandage du purin. La durée du contrat, comme les fonds engagés par l'agriculteur, bloquent toute possibilité de négociation sur les prix d'achat du porc ou de la rémunération du travail. Et voilà, sorti de la glèbe, le « paysan-bailleur de fonds-ouvrier ».

Prise individuellement, l'affaire n'est pas mauvaise; ce type de contrat, trop unilatéral, démontre cependant d'une manière éclatante la faiblesse de notre agriculture qui, faute d'organisation interne, ne peut rien opposer à de telles offres.

Et la production sous contrat de se multiplier.

NEUCHATEL

Tempête dans un verre d'eau trouble

« J'ai la conviction que l'Université de Neuchâtel remplira encore une tâche importante dans le cadre des perspectives futures. Le rôle des petites universités ne sera pas du tout négligeable ; au contraire, la mesure de ces écoles offre aux professeurs et aux étudiants des avantages évidents. On peut y cultiver les relations d'homme à homme qui sont capitales pour l'épanouissement de la personnalité et le succès du travail scientifique. »

Nous sommes le 19 novembre 1971, jour du Dies academicus de l'Université de Neuchâtel, et le conseiller fédéral H.P. Tschudi met un terme par ce diagnostic optimiste à une allocution officielle centrée sur la place de l'Alma mater neuchâteloise dans la politique universitaire suisse.

Quelque 220 professeurs (dont 20 étrangers) au semestre d'hiver 1970/71, près de 1200 étudiants à la même époque : le chef du Département de l'intérieur a de bonnes raisons de penser que, dans cette haute école, les conditions d'un véritable dialogue « à échelle humaine » sont encore réunies à Neuchâtel. Mais toute médaille a son revers : ici, si la communauté universitaire n'a en effet pas encore éclaté sous la pression du nombre comme à Zurich par exemple (plus de 8500 étudiants il y a un an), l'air y circule difficilement, les usages tout-puissants tendent à s'y perpétuer en vase clos et les décisions à s'y prendre dans des cercles restreints, traditionnellement compétents.

Ce climat, et des problèmes beaucoup plus vastes aussi, touchant l'université suisse dans son ensemble, ont été mis en lumière dans les remous provoqués par la récente nomination d'un professeur de sciences politiques (enseignement rattaché à la Faculté de droit et des sciences économiques). Là, tout d'abord, a été court-circuitée la clarté des relations humaines pour lesquelles plaidait H.P. Tschudi il y a une année. Assistaient ensemble à son discours, parmi le corps professoral, Mme Claire Masnata-Rubattel, chargée de cours de sciences politiques, MM. Jean-François Aubert, Maurice Erard, Jean-Pierre Gern, Henri Thévenaz, professeurs à la Faculté de droit, et M. Louis-Ed. Roulet, professeur à la Faculté des lettres. Aujourd'hui, Mme Claire Masnata-Rubattel, après quatre semestres de cours donnés à l'entière satisfaction des autorités universitaires et des étudiants (une quinzaine au total), doit abandonner cet enseignement : chargés, au sein d'une commission ad hoc, de choisir un titulaire de la chaire, les cinq professeurs énumérés ci-dessus ont porté leur choix sur un autre candidat, dont il serait vain de contester les mérites, mais dont l'expérience universitaire est incontestablement réduite. Neuchâtel, petite université, terrain favorable à ces « relations d'homme à homme capitales » ? L'atmosphère de la Faculté de droit n'a en tout cas pas permis, entre collègues, une réelle mise au clair des motifs de la décision.